



Communauté de communes

# L'Orée de la Brie

Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare  
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

## SEANCE DU MERCREDI 20 DECEMBRE 2023

N° 81-2023

**Objet : Recours à l'Union des Groupements d'Achat Public (UGAP) pour les besoins en gaz de la Communauté de communes**

Vu la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité, dite loi NOME,

Vu la loi n° 2019-1147 du 5 novembre 2019 relative à l'Energie et au Climat,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L 2113-2 à 4,

Vu la note explicative de synthèse,

Considérant que l'UGAP propose un dispositif d'achat groupé pour la fourniture de gaz à compter du 1er juillet 2025,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Communauté de communes de rejoindre, pour ses besoins propres, le dispositif d'achat groupé de fourniture et d'acheminement de gaz proposé par l'UGAP,

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

**Article 1<sup>er</sup> : Approuve** le principe du recours à l'UGAP pour l'achat de gaz.

**Article 2 : Autorise** Monsieur le Président à signer la convention avec l'UGAP, annexée à la présente délibération, portant adhésion de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie au dispositif de mise à disposition de marchés de fournitures, d'acheminement de gaz et services associés passés sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP.

**Article 3 : Autorise** Monsieur le Président à prendre toutes mesures d'exécution liées à la présente délibération.

**Délibération adoptée à l'unanimité,**

Fait à Brie-Comte-Robert, le 21 décembre 2023.

Le Président,  
Jean LAVIOLETTE





Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare  
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

## SEANCE DU MERCREDI 20 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt décembre à dix-neuf heures et une minute, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le quatorze décembre deux mille vingt-trois s'est rassemblé salle du conseil de la Mairie de Brie-Comte-Robert sise 2 rue de Verdun.

### Étaient présents :

Mesdames FERRER, LABRUYERE (*arrivée avant le vote de la délibération N° 80-2023*), LAFORGE, MOLINERIS, NOEL, VINIT et Messieurs BEZOT, COLLON, COULOUMY, DENION, DUPUY, LAVIOLETTE, PENNEC, PRUVOT, RALLIERE, SAMANIEGO, SERGEANT, VILLAÇA, WOFSY.

### Étaient représentés :

Madame BERNARDO pouvoir à Monsieur DUPUY.  
Madame BOYER pouvoir à Madame VINIT.  
Madame GONZAGUE pouvoir à Monsieur WOFSY.  
Madame MERIAUX pouvoir à Monsieur COLLON.  
Madame ROLLET pouvoir à Monsieur VILLAÇA.  
Madame SANTIN pouvoir à Madame NOEL.  
Madame SAUVIGNON pouvoir à Monsieur LAVIOLETTE.  
Monsieur DARMON pouvoir à Monsieur BEZOT.  
Monsieur CHEVALIER pouvoir à Monsieur PRUVOT.  
Monsieur SAUVIGNON pouvoir à Monsieur SAMANIEGO.

### Était absent excusé :

Monsieur MORIN.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame NOEL a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **18** (*avant le vote de la délibération N° 80-2023*) puis **19**

Membres excusés et représentés : **10**

Membres absents non représentés : **2** (*avant le vote de la délibération N° 80-2023*) puis **1**

### Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'**unanimité**, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 22 novembre 2023.